



PLAN

DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



Centre de formation
professionnelle des
Portages-de-l'Outaouais

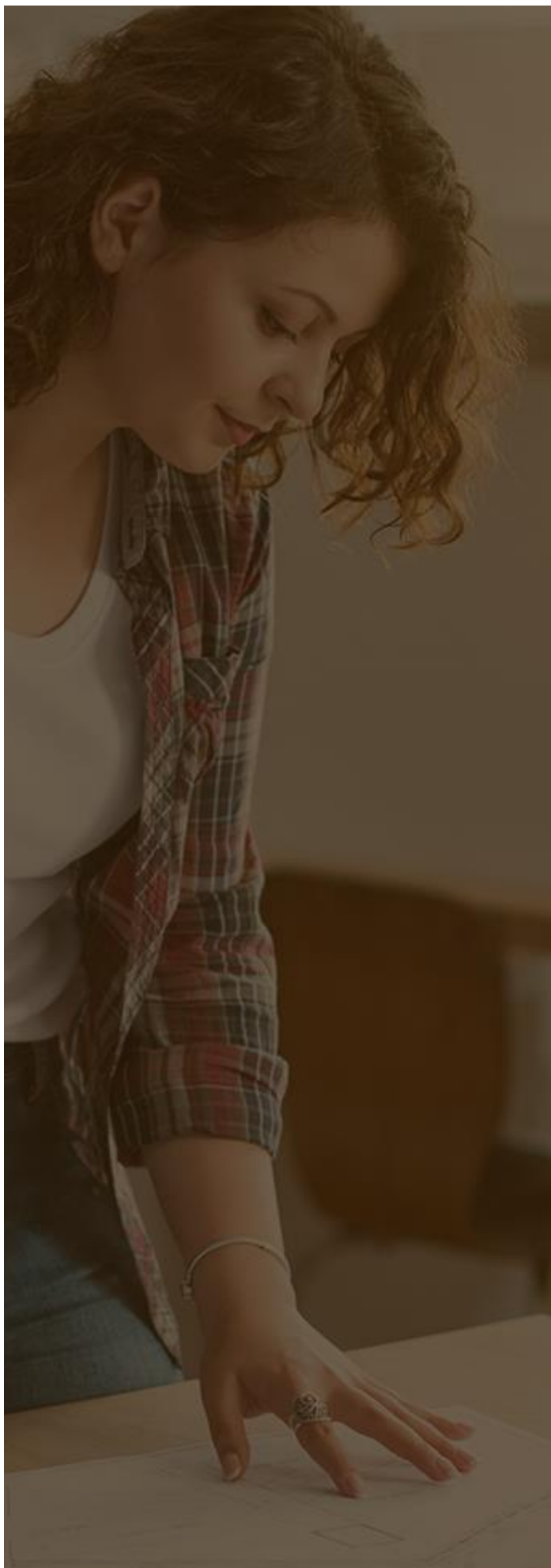


TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Comité de travail.....	4
2. Analyse de la situation.....	5
3. Moyens de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence....	12
4. Moyens visant à favoriser la collaboration des parents d'élèves mineurs à la lutte contre l'intimidation et la violence.....	14
5. Processus d'intervention suite à une déclaration d'évènement.....	15
6. Procédure de signalement.....	17
7. Procédure d'intervention pour les victimes et les témoins.....	18
8. Procédure d'intervention pour les agresseurs.....	20
9. Fiche de signalement pour le personnel de l'école.....	21
10. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.....	23
11. Référentiel des mesures de soutien : victime et témoins.....	24
12. Référentiel des mesures de sanctions et de soutien : agresseur.....	25
13. Suivi.....	27
Annexe.....	28

Introduction

L'adoption du projet loi 56 prévoit que chacun des établissements d'enseignement publics ou privés doit adopter et mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Ce plan de lutte doit contenir neuf éléments :

- Une analyse de la situation de la violence et de l'intimidation dans l'établissement.
- Des mesures de prévention visant à contrer l'intimidation et la violence.
- Des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence.
- La procédure pour effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté.
- Les mesures visant à assurer la confidentialité.
- Les mesures de soutien et d'encadrement offertes aux élèves impliqués.
- Les sanctions disciplinaires applicables.
- Le suivi qui doit être donné à tout signalement ou plainte.
- Afin d'atteindre cet objectif, le Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais (Immeuble Asticou, Immeuble Vision-Avenir et Immeuble Vernon) s'est doté d'un protocole contre l'intimidation et la violence. Le but de ce protocole est d'outiller le personnel de nos établissements, les élèves et les parents à intervenir de façon concertée lors d'un évènement d'intimidation et de violence.

1. Comité de travail

Nom des membres	Fonction
Bobby Lavoie	Directeur adjoint des Immeubles Asticou et Vernon
Caroline Lebel	Directrice adjointe de l'Immeuble Vision-Avenir
France Beaudry	Agente de développement
Karine Gougeon	Agente de service social
Magguy Plantier	Orthopédagogue
Marlène Bouchard	Technicienne en travail social
Matthieu Larocque	Directeur adjoint des Immeubles Asticou et Vernon
Sylvain Rivest	Directeur du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais

2. Analyse de la situation

LES IMMEUBLES ASTICOU ET VERNON

Description

L'Immeuble Asticou est situé sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, en bordure du parc de la Gatineau, à l'ouest de l'autoroute 5, voie de transit importante pour cette ville.

Le Centre dispose d'une superficie de 19 471 m². Le bâtiment a été érigé en 1965. Toutefois, c'est en 1989 qu'on y a rassemblé la majeure partie des programmes reliés à ces cinq secteurs d'activités :

- Bâtiments et travaux publics
- Fabrication mécanique
- Entretien d'équipement motorisé
- Métallurgie
- Électrotechnique

La location d'un immeuble supplémentaire sur la rue de Vernon (Immeuble Vernon) dans le secteur industriel de l'ouest de la ville permet, entre autres, l'ajout de cohortes en lien avec les métiers de la construction.

C'est un établissement d'enseignement qui offre 12 programmes réguliers et 5 programmes en autorisation provisoire.

Programmes réguliers	Programmes provisoires
<ul style="list-style-type: none">• ASP soudage haute pression• Briquetage-maçonnerie• Carrosserie• Charpenterie-menuiserie• Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé• Électricité• Électromécanique de systèmes automatisés• Installation et réparation de systèmes de télécommunication• Mécanique automobile• Mécanique de véhicules lourds routiers• Plomberie et chauffage• Soudage-montage• Techniques d'usinage	<ul style="list-style-type: none">• ASP gaz naturel• Carrelage• Installation de revêtements souples• Mécanique de véhicules légers• Plâtrage• Pose de systèmes intérieurs• Préparation et finition de béton

Portrait de la clientèle

Selon les données recensées, 701 élèves ont fréquenté notre Centre en 2019-2020 et la majorité était des hommes. Près de 41 % de nos élèves étaient âgés de moins de 20 ans. Aussi, en partenariat avec l'organisme Éducation internationale, nous avons accueilli 8 élèves provenant de différents pays de la francophonie.

Environnement interne

Plusieurs services complémentaires gravitent autour de l'élève qui s'engage dans une formation à l'**Immeuble Asticou** ou à l'**Immeuble Vernon**. Parmi ceux-ci, on retrouve une équipe de professionnels et de soutien qui accompagnent l'élève tout au long de son parcours scolaire.

Personnel professionnel	Personnel de soutien
Conseillère pédagogique	Secrétaires
Conseiller en mesure et évaluation	Agentes de bureau
Orthopédagogue	Technicienne en travail social
Agente de travail social	Technicienne en administration
Conseillère en information scolaire et professionnelle	Magasiniers
Agente de développement	Ouvrier, électriciens et tuyauteur
	Technicien en informatique
	Technicienne en organisation scolaire

Nous comptons 58 enseignants en lien avec les formations offertes à notre Immeuble. Ces derniers détiennent un brevet d'enseignement ou sont engagés dans une formation pour obtenir un baccalauréat en enseignement professionnel. Ces experts ont le souci de se maintenir à jour concernant la pratique du métier, notamment au niveau de la technologie. Ainsi, en termes d'années d'expertise des enseignants dans leur domaine, celle-ci se répartit de façon assez égale, comme suit : un tiers possède plus de 10 ans d'expérience, l'autre tiers a entre 5 à 10 années d'expérience et le dernier tiers moins de 5 années d'expérience en enseignement. Nos formations se déroulent dans un environnement qui se rapproche le plus possible de la réalité du marché de travail et nos appareils à la fine pointe de la technologie préparent la relève à atteindre les compétences attendues du métier.

Analyse de la situation d'intimidation et de la violence aux Immeubles Asticou et Vernon

Au mois de novembre 2020, un sondage a été fait auprès des élèves et les définitions ci-dessous leur avaient été expliquées et données.

Définition de l'intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation peut prendre plusieurs formes :

- **Intimidation physique** : gestes qui blessent une personne ou qui lui causent du tort sur le plan physique.
- **Intimidation verbale** : paroles qui blessent une personne ou qui lui causent du tort sur le plan psychologique.
- **Intimidation sociale** : actions qui nuisent aux relations sociales d'une personne ou à son appartenance à un groupe.
- **Intimidation matérielle** : actions qui endommagent le milieu de vie d'une personne ou qui la privent de ses biens.
- **Cyberintimidation** : intimidation exercée en ligne, sur les réseaux sociaux ou dans les messages textes, les courriels, les blogues ou les sites web.

Harcèlement : tout comportement répréhensible ayant pour effet d'abaisser et d'humilier une personne. Le harcèlement a habituellement un caractère répétitif, systématique et il est non désiré. Il porte atteinte à la dignité et à l'intégrité psychologique de la personne. Il a un caractère vexatoire, méprisant et il est de nature à compromettre un droit ou à entraîner pour la personne des conditions de travail ou d'études défavorables. Un seul acte peut être constitutif de harcèlement à condition qu'il soit grave et produise des effets continus dans l'avenir.

Le harcèlement peut prendre plusieurs formes :

- **Harcèlement discriminatoire** : harcèlement en raison de l'un ou l'autre des motifs suivants : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- **Harcèlement sexuel** : forme de discrimination fondée sur le sexe et consiste en une pression indue exercée sur une personne soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles et qui a pour effet de compromettre son droit à l'égalité dans l'emploi, son droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables et son droit à la dignité.

- **La brimade et le harcèlement moral ou psychologique** : toute action vexatoire (gestes, paroles, comportements, attitudes) qui porte atteinte, par sa répétition ou sa gravité, de manière explicite ou implicite, à la dignité ou à l'intégrité d'une personne et qui dégrade le climat de travail et blesse sur le plan émotionnel.
- **Abus de pouvoir** : usage inapproprié, illégitime ou indu de l'autorité ou de pouvoir afin de nuire à l'épanouissement et au rendement d'une personne par des comportements d'intimidation, de menaces, de chantage et de coercition.
- **Domage à la propriété** : vandalisme (destruction ou mutilation gratuite d'objets ou de biens), vol (délit qui consiste à soustraire et retenir ce qui appartient à autrui).

Définition de la violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Résultat du sondage

270 élèves ont participé. Il y avait 26 questions dont, entre autres, 16 questions sur leur éventuel état de victime et leurs comportements ou réactions, 5 questions concernaient leur condition de témoin et leurs interventions et finalement 2 questions visaient leur sentiment de sécurité au Centre.

Ainsi, il en est ressorti que près de 80 % des élèves déclaraient ne pas avoir été victime d'une forme quelconque d'intimidation et de violence au cours de leur année de formation. Aussi, pour ceux qui avaient été victimes, ils déclaraient en parler à un membre de leur entourage ou selon le contexte, à une personne responsable (enseignant ou autre intervenant).

De plus, près de 2 % mentionnaient s'être défendus en affrontant la personne faisant l'intimidation.

En ce qui concerne les élèves témoins d'une telle situation, pour la grande majorité, ils mentionnaient prendre part à la défense de la victime et en parlaient également à une personne dans leur milieu. Or, lorsqu'ils disaient ne pas intervenir, les raisons avancées étaient les suivantes : ne pas vouloir se mêler ou ce n'est pas leur problème.

Ce sondage nous a également montré que lorsqu'il y avait des actes d'intimidation et de violence, cela se passait principalement dans les ateliers ou les laboratoires (lieux vastes, « moins supervisés », par les enseignants). Aussi, les victimes ou les élèves témoins notaient que dès qu'ils en parlaient à une personne-ressource du Centre (enseignant ou autre intervenant), une intervention était toujours faite pour remédier à la situation.

L'IMMEUBLE VISION-AVENIR

Description

L'Immeuble Vision-Avenir est situé sur un boulevard très passant, au 30 boulevard Saint-Raymond à Gatineau et sa construction date de 1962. Le Centre dispose d'une superficie de 5697 m². Présentement, nous partageons nos espaces avec la formation générale des adultes.

Programmes offerts :

L'Immeuble Vision-Avenir est un établissement d'enseignement qui offre 5 programmes réguliers de formations. Nous offrons présentement des programmes de jour et à temps complet, soit en enseignement de groupe ou individualisé.

Les programmes offerts en groupes sont :

- Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED)
- Assistance dentaire (AD)

Les programmes offerts en enseignement individualisé sont :

- Secrétariat
- Comptabilité

Portrait de la clientèle

Selon les données recensées, 312 élèves ont fréquenté notre centre en 2019-2020 et la majorité était des femmes. Seulement 32 élèves étaient âgés de 19 ans et moins. Aussi, nous avons accueilli 8 élèves de l'international.

En ce qui concerne le portrait des élèves, un sondage effectué en novembre 2018, indiquait que plus de la moitié de nos élèves disent ressentir du stress en lien avec leur situation financière. De ce nombre, 37 % sont parents d'enfants de moins de 16 ans. De plus, 28 % des élèves n'étaient pas nés au Canada dont 15 % n'avaient pas le français comme langue première. Seuls 49 % des élèves provenaient de nos écoles régionales.

Environnement interne

Plusieurs services gravitent autour de l'élève afin de l'accompagner vers le développement de son plein potentiel et l'obtention de son diplôme et ce composent ainsi :

Personnel professionnel	Personnel de soutien
Conseillère pédagogique	Secrétaire
Conseiller en mesure et évaluation	Agentes de bureau
Orthopédagogue	Technicien en travail social
Agente de service social	Technicien en organisation scolaire
Conseiller en information scolaire et professionnelle	Technicienne en informatique
	Apparitrice

Analyse de la situation d'intimidation et de la violence de l'Immeuble Vision-Avenir

Comme à l'Immeuble Asticou, le même sondage pour connaître la situation de l'intimidation et de la violence a été fait en novembre 2020 dans l'Immeuble Vision-Avenir.

La majorité des élèves de notre Immeuble sont des filles et l'analyse des résultats du sondage nous a révélé cette particularité.

Donc, 71 élèves ont participé. Aussi, si plus de 80 % déclaraient ne pas avoir été victime d'une forme quelconque d'intimidation et de violence au cours de leur année de formation, près de 2 % mentionnaient avoir été victimes d'une situation d'intimidation et de violence; et cela se traduisait par de l'intimidation verbale et par le harcèlement psychologique.

Aussi, selon le contexte de l'intimidation et de la violence, les élèves déclaraient en parler à un ami ou membre de leur entourage, mais pas vraiment à une personne responsable (enseignant ou autre intervenant). Toutefois, une intervention était toujours faite pour remédier à la situation, si cela se passait au Centre.

De plus, nous constatons qu'à l'instar des élèves de l'Immeuble Asticou, plusieurs mentionnaient s'être défendus en affrontant la personne faisant l'intimidation.

En ce qui concerne les élèves témoins d'une telle situation, pour la grande majorité, ils ne prenaient pas part à la défense de la victime, mais préféraient en parler à une personne dans leur milieu. On a pu également constater que lorsqu'ils disaient ne pas intervenir, les raisons avancées étaient les suivantes : ne pas vouloir se mêler ou ne savaient pas quoi faire.

Or, ce sondage nous a révélé que lorsqu'il y avait des actes d'intimidation et de violence, cela se passait dans des lieux différents (salle de classe, stationnement, cafétéria, réseaux sociaux) et pas dans les ateliers ou les laboratoires, comme pour les élèves de l'Immeuble Asticou.

Il en résulte que ce sondage nous a permis de constater que l'ensemble des élèves de nos deux centres vivaient quelques situations d'intimidation et de violence et que nous devons poursuivre et améliorer nos interventions de bienveillance et d'encadrement. Toutefois, la quasi-totalité des répondants ont dit se sentir être très en sécurité dans leurs lieux de formation et sur ce dernier point, nous poursuivrons la bonification de nos services et de nos différentes structures matérielles.

3. Moyens de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Au regard de notre portrait, nous avons décidé de mettre de l'avant les moyens ci-dessous pour contrer la violence et l'intimidation

Priorités d'actions 2021-2022	Moyens déjà existants et nouveaux	Indicateurs de réussite
Diffuser, promouvoir et appliquer les outils : Code de vie	Mise en place d'un comité de travail pour l'élaboration d'un code de vie pour les deux immeubles Asticou et Vision-Avenir.	Présentation du Code de vie auprès du personnel, des élèves et des parents des élèves mineurs. Le Code de vie sera accessible sur TEAMS, et sur le site web du Centre.
Protocole d'intimidation et de violence	Présentation du protocole aux enseignants(es), aux élèves et aux parents en début de formation. Application rigoureuse du Protocole et du Code de vie. Diffuser le Plan de lutte au Conseil d'établissement.	Le Protocole d'intimidation et de violence sera accessible sur TEAMS et sur le site web du Centre. Adoption du Plan de lutte par le Conseil d'établissement.
Processus de signalement	Affichage dans les salles de classe et dans les Centres des différentes options de signalement et de dénonciation. Présentation des mécanismes de signalement à tous les membres du personnel et à tous les élèves et les parents d'élèves mineurs.	Les élèves utiliseront les moyens suggérés pour faire un signalement : téléphone, de vive voix, par courriel.

<p>Développer les compétences sociales chez nos élèves</p>	<p>Poursuivre l'animation d'ateliers d'habiletés sociales aux élèves (gestion de stress).</p> <p>Poursuivre les kiosques et les ateliers de prévention et de sensibilisation concernant la cyberintimidation (animation réalisée par des policiers)</p> <p>Sensibiliser les élèves et les parents d'élèves mineurs par différents moyens de communications (lettres, courriels, affiches dans le Centre, TEAMS, etc) sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence.</p> <p>Observer et intervenir rapidement auprès des élèves lors d'une situation conflictuelle.</p>	<p>Validation des améliorations auprès des enseignants(es) et des intervenants(es).</p> <p>Diminution du nombre d'interventions réalisées auprès des élèves.</p> <p>Inscriptions et participations des kiosques et des ateliers offerts aux élèves.</p>
<p>Assurer la sécurité des élèves</p>	<p>Mettre à jour le système de caméra dans le Centre tant à l'intérieur que l'extérieur.</p> <p>Créer des aires extérieures (gym FOCUS, table de pique-nique, panier de basket)</p> <p>Offre diversifiée d'activités à l'heure du dîner</p>	<p>Inscriptions et participations aux différentes activités proposées.</p> <p>Evaluation qualitative des activités offertes.</p>

4. Moyens visant à favoriser la collaboration des parents d'élèves mineurs à la lutte contre l'intimidation et la violence

Moyens	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
Diffusion du protocole et du plan de lutte par courriel et sur la page Facebook du Centre	Comité du plan de lutte	Publication sur la page Facebook du Centre et envoi de courriel aux parents
Publication du code de vie dans l'agenda de l'élève	Comité de travail du code de vie	Envoi de courriel aux parents
Publication de la procédure de signalement sur la page Facebook du Centre et sur le site Web	Comité du plan de lutte	Parution de la procédure de signalement sur la page Facebook du Centre et sur le site Web
Information aux parents des élèves mineurs impliqués lors des situations de violence ou d'intimidation	Intervenants du Centre Directions adjointes Directeur du Centre	Communication auprès des parents afin de favoriser la collaboration et l'engagement de ceux-ci pour éviter la récurrence de l'élève

5. Processus d'intervention suite à une déclaration d'évènement

Toutes les dénonciations sont traitées de façon confidentielle

Déclaration de l'évènement :

- À un(e) enseignant(e) ou un intervenant du centre
- Par téléphone
- Par TEAMS

Évaluation de l'évènement :

- Recueillir les informations
- Évaluer s'il y a rapport de force

Si l'évènement est considéré MINEUR :

- Il s'agit ici d'un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou autres activités scolaires (Ex. : conflit, impolitesse, chicane)
- Rencontre avec l'élève
- Intervention/sanction, s'il y a lieu

Si l'évènement est considéré MAJEUR :

- Une atteinte grave à la personne
- Un danger
- Une infraction à la loi
- Il s'agit ici d'un acte de violence ou d'intimidation

Actions à mettre en place

Victime / témoin

- Rencontre avec un intervenant
- Évaluer les besoins de la victime / témoin
- Assurer la sécurité de l'élève
- Informer les parents s'il y a lieu
- Mettre en place des mesures de soutien

Agresseur / complices

- Rencontre avec un intervenant
- Expliquer la position du Centre face à toute forme d'intimidation et de violence
- Donner une sanction en lien avec le degré de gravité de l'évènement
- Rencontre avec les parents, s'il y a lieu
- Mettre en place des mesures de soutien
- Consignation de l'évènement

6. Procédure de signalement

Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ?
Tu es témoin d'une situation d'intimidation ou de violence ?

Voici comment signaler :

Tu peux en parler à ton enseignant(e) ou un membre du personnel du Centre
Tu peux téléphoner ou envoyer un courriel à la personne ressource de ton choix

Immeuble Vision-Avenir

Tu peux téléphoner, clavarder ou discuter via Teams

819-771-7620

Karine Gougeon, Agente de service social, karine.gougeon@csspo.gouv.qc.ca	poste 860 873
Luc Lavigne, Cons. en inform. scol. et prof. luc.lavigne@csspo.gouv.qc.ca	poste 860 883
Magguy Plantier, Orthopédagogue magguy.plantier@csspo.gouv.qc.ca	poste 862 780
Caroline Lebel, Directrice adjointe caroline.lebel@csspo.gouv.qc.ca	poste 860 711

Immeubles Asticou et Vernon

Tu téléphones au 819-771-0863

Karine Gougeon, Agente de service social karine.gougeon@csspo.gouv.qc.ca	poste 862 873
Marlène Bouchard, Tech. en travail social marlene.bouchard@csspo.gouv.qc.ca	poste 862 872
Magguy Plantier, Orthopédagogue magguy.plantier@csspo.gouv.qc.ca	poste 862 780
Julie Marleau, Cons. en inform. scol. et prof. julie.marleau@csspo.gouv.qc.ca	poste 862883
Bobby Lavoie, Directeur adjoint bobby.lavoie@csspo.gouv.qc.ca	poste 862 711

À la suite de ton signalement, l'intervenant de ton école prendra contact avec toi. Cette personne t'expliquera ce, qu'ensemble, nous allons faire pour résoudre la situation.

Tu peux toujours obtenir plus d'informations en consultant : PLVI (Plan de lutte contre la violence et l'intimidation) sur TEAMS

7. Procédure d'intervention pour les victimes et les témoins

Étapes à suivre	Précisions importantes
<p>Rappeler à l'élève notre position face à l'intimidation ou la violence</p> <p>Recueillir des informations pertinentes pour faire suite aux interventions, tout en créant une relation de confiance avec l'élève</p>	<p>Lui demander qui, quand, où et comment les agressions ont eu lieu</p> <p>Lui demander si elle a déjà parlé de la situation à quelqu'un afin de vérifier auprès de cette personne</p> <p>Rassurer la victime, demeurer empathique, lui demander de ne pas réagir de façon semblable à l'agresseur, lui expliquer le protocole et qu'elle peut nous faire confiance</p>
<p>Évaluer les besoins de la victime</p> <p>Demander à l'élève comment il souhaite que le problème soit réglé</p>	<p>Élaborer une stratégie d'intervention avec la victime afin de l'impliquer dans la démarche afin qu'il puisse reprendre un certain pouvoir</p>
<p>Assurer la sécurité de l'élève, à court et moyen terme (éviter les lieux à risque et l'isolement)</p>	<p>Rassurer la victime qu'il y aura une intervention auprès de l'agresseur à la suite de cette rencontre</p> <p>Mettre en place un filet de sécurité autour de la victime</p>
<p>Informers les parents de la victime mineure et maintenir le lien avec eux</p>	<p>Contacters les parents, les informer de la situation et les impliquer dans l'intervention</p> <p>Ou demander à l'élève de les contacter lui-même s'il le désire</p>
<p>Mettre en place des mesures de soutien, en lien avec les besoins de la victime</p>	<p>Expliquer à l'élève que les mesures de soutien sont importantes dans sa démarche de changement</p> <p>Outiller la victime sur l'affirmation de soi, l'estime de soi</p> <p>Aviser le personnel concerné de la situation afin qu'il demeure vigilant et qu'il n'hésite pas à informer la direction ou les intervenantes en cas de récidive</p>
<p>Inviter l'élève à recourir à des services externes s'il y a lieu</p> <p>S'assurer d'informer la victime et ses parents (s'il y a lieu) qu'il y a un policier du programme</p>	<p>Informers les parents de la procédure à suivre pour obtenir des services externes</p>

d'intervention en milieu scolaire de disponible pour toute plainte relative à l'évènement	
---	--

8. Procédure d'intervention pour les agresseurs

Étapes à suivre	Précisions importantes
<p>Informez l'élève qu'un événement nous a été rapporté ou que nous en avons été témoins</p> <p>Exprimez notre position en tant qu'école</p>	<p>Décrivez ce que nous savons et mentionnez l'état dans lequel se trouve la victime (par exemple, elle ne veut plus venir à l'école)</p> <p>Être ferme dans nos interventions et exprimez clairement que son geste est inacceptable</p> <p>Si l'événement implique plusieurs agresseurs, s'assurer de les avoir tous rencontrés</p>
<p>Demandez la version des faits à l'élève</p>	<p>Demandez à l'agresseur de nommer les comportements dont il est responsable</p>
<p>Évaluez l'état de l'agresseur et tentez de comprendre la motivation de ses agissements puisqu'il a peut-être d'autres problématiques</p>	<p>Tentez de comprendre</p> <p>Voir s'il a des remords par rapport au geste ou de l'empathie pour la victime</p> <p>Est-il passé de victime à agresseur par exemple?</p>
<p>Selon la gravité de l'acte, la direction donnera une sanction appropriée et proposera une mesure de soutien</p> <p>Voir le tableau référentiel des mesures de sanctions et de soutien pour les agresseurs</p>	<p>Informez l'élève des sanctions disciplinaires possibles</p> <p>Expliquez qu'à la réintégration, des intervenantes s'assureront qu'il adopte un comportement sain et sécuritaire à l'école</p> <p>Informez l'élève que les événements seront conservés au dossier de l'élève tout au long de son parcours scolaire</p>
<p>La direction informera les parents si l'élève est mineur de la situation, de la sanction et de la mesure de soutien</p> <p>Invitez les parents d'un élève mineur à recourir à des services externes s'il y a lieu</p>	<p>Expliquez aux parents d'élève mineur, les événements et la position de l'école devant une situation d'intimidation ou de violence</p> <p>Encouragez les parents à se positionner contre l'intimidation ou la violence auprès de leur enfant</p> <p>Informez les parents d'élèves mineurs la procédure à suivre pour obtenir des services externes ou aviser l'intervenante déjà au dossier s'il y a lieu</p>
<p>Effectuez un suivi pour s'assurer que les gestes ont cessé</p> <p>Contrat de réintégration ou d'engagement</p>	<p>Demandez aux membres du personnel concernés d'assurer une surveillance étroite afin d'éviter une récurrence</p>

9. Fiche de signalement pour le personnel de l'école

Date de l'évènement :

Heure :

Victime présumée

Nom :

Prénom :

Programme :

Groupe :

Auteur présumée

Nom :

Prénom :

Programme :

Groupe :

Témoin (s) s'il y a lieu

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nature de l'acte (plus d'un choix possible) :

- Violence physique
- Violence psychologique
- Violence verbale
- Violence sexuelle
- Intimidation
- Taxage
- Cyberintimidation
- Racisme/homophobie
- Atteinte à la propriété
- Port d'arme ou imitation d'arme

Description de l'évènement :

Fiche complétée par : _____ Date : _____

*À remettre à la direction adjointe

10. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

Voici les mesures de confidentialité qui sont prévues : Les informations concernant les actes d'intimidation et de violence seront consignées en mode protégé : accès limité à la direction et aux intervenants concernés. De plus, la discrétion est toujours de mise lorsqu'il y a échange sur un cas d'élève. Ce travail doit se faire derrière une porte close pour respecter la confidentialité des propos.

11. Référentiel des mesures de soutien : victime et témoins

Lors de situations d'intimidation ou de violence, les mesures de sanctions de type réparation/excuse envers la victime doivent être faites avec le consentement de cette dernière.

	Mesures de soutien possibles
Degré 1 Léger	<p>Message aux parents si l'élève est mineur (verbal, téléphonique ou courriel)</p> <p>Rappel et présentation du protocole de l'école</p> <p>Soutien individuel avec une intervenante ou tout autre membre du personnel significatif pour l'élève.</p> <p>Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi</p> <p>Informers les enseignants de la situation</p> <p>Établir un plan de protection et en faire le suivi</p>
Degré 2 Modéré	<p>Appel aux parents si l'élève est mineur</p> <p>Rappel et présentation du protocole de l'école</p> <p>Soutien individuel avec une intervenante</p> <p>Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi</p> <p>Informers les enseignants de la situation</p> <p>Établir un plan de protection et en faire le suivi</p> <p>Rencontre de concertation : direction, intervenantes, enseignants, professionnels du milieu et partenaires au besoin</p> <p>Possibilité de référence d'un service d'aide à l'externe</p>
Degré 3 Grave	<p>Rencontre avec les parents d'élèves mineurs</p> <p>Rappel et présentation du protocole de l'école</p> <p>Soutien individuel avec une intervenante</p> <p>Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi</p> <p>Informers les enseignants de la situation</p> <p>Établir un plan de protection et en faire le suivi</p> <p>Rencontre de concertation : direction, intervenantes, enseignants, professionnels du milieu et partenaires au besoin</p> <p>Plan d'intervention, plan d'action</p> <p>Référence à un service d'aide à l'externe</p>

12. Référentiel des mesures de sanctions et de soutien : agresseur

Lors d'une situation d'intimidation ou de violence, les mesures de sanctions doivent être liées à la gravité des gestes. Cela peut aller vers des excuses envers la victime voire jusqu'à l'expulsion.

L'analyse d'un comportement sert à déterminer le degré de gravité et les mesures d'interventions.

	Mesures de sanction possibles	Mesures de soutien possibles
Degré 1 Léger	Excuses verbales ou écrites à la victime Travail de réflexion avec la signature des parents si l'élève est mineur Retenue ou suspension Travaux communautaires	Rappel et présentation du protocole d'intimidation de l'école Référence à une intervenante sociale : prise de conscience des gestes posés Soutien individuel avec une intervenante sociale Suivi rapproché par l'intervenante sociale
Degré 2 Modéré	Excuses verbales ou écrites à la victime Retenue ou suspension Travail de réflexion avec la signature des parents si l'élève est mineur Travaux communautaires Interdiction de contact avec la victime pour un temps déterminé Possibilité de rencontre avec un policier	Rappel et présentation du protocole d'intimidation de l'école Rencontre l'élève par la direction et les parents si l'élève est mineur Référence à une intervenante sociale : prise de conscience des gestes posés Soutien individuel avec une intervenante sociale (fréquence rapprochée) Signature d'un contrat de réintégration et d'engagement Discussion en rencontre programme Plan d'intervention ou d'un plan d'action Référence au besoin à un service externe
Degré 3 Grave	Excuses verbales ou écrites à la victime Retenue Suspension	Rappel et présentation du protocole d'intimidation et de violence de l'école

	<p>Travail de réflexion avec la signature des parents si l'élève est mineur</p> <p>Geste de réparation en fonction du comportement reproché</p> <p>Travaux communautaires</p> <p>Retrait de la zone à risque pour un temps déterminé</p> <p>Interdiction de contact avec la victime pour un temps déterminé</p> <p>Possibilité de rencontre avec un policier</p> <p>Expulsion de l'école</p>	<p>Rencontre avec l'élève, les parents si l'élève est mineur par la direction</p> <p>Référence à une intervenante : prise de conscience des gestes posés</p> <p>Soutien individuel avec une intervenante (fréquence rapprochée)</p> <p>Signature d'un contrat de réintégration et d'engagement</p> <p>Plan d'intervention ou d'un plan d'action</p> <p>Référence à un service communautaire</p> <p>Discussion de cas en rencontre multidisciplinaire</p>
--	--	--

13. Suivi

Pour chaque signalement ou plainte l'école doit assurer un suivi rapidement :

- Évaluation de l'évènement - Interventions rapides
- Rencontres des différents acteurs impliqués
- Contact avec les parents (informations et/ou rencontres)
- Retour d'information aux différentes personnes impliquées dans le processus
- Rapport de l'incident à la direction générale du Centre de services scolaire

Annexe

Organismes d'aide

Noms	Coordonnées
Info-social 24/24, 7 jours sur 7	811 et option 2
Jeunesse, j'écoute 24/24, 7 jours sur 7	1-800-668-6868
TEL-JEUNES 24/24, 7 jours sur 7	1-800-263-2266 ou www.tel-jeunes.com
Lignes Parents – soutien professionnel gratuit 24/24, 7 jours sur 7	1-800-361-5085
Tel-Aide Outaouais 24/24, 7 jours sur 7	819-775-3223
Service de police de la ville de Gatineau	819-246-0222
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	1-866-532-2822 ou www.cavac.qc.ca